

RPM 2004: Investissements en santé et nouveaux niveaux de transferts (10 ans)

Profil existant

(million de \$)	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10	Total sur 6 ans	2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	Total sur 10 ans
Transfert canadien en matière de santé (TRS)	12,650	13,000	13,400	13,750								
Transfert visant la réforme des soins de santé (TRS)	1,500	3,500	4,500	5,500								
Niveau des transferts	14,150	16,500	17,900	19,250	20,200	21,200		22,250	22,250	22,250	22,250	

RPM 2004 -- Investissements

(million de \$)	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09	2009-10		2010-11	2011-12	2012-13	2013-14	
Écart Romanow à court terme (incluant les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance)	1,000	2,000					3,000					3,000
Ajout à la base du TCS en 2005-2006 pour les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance ¹		500					500					500
Nouvelle base du TCS en 2005-2006 ²		19,000										
Montant nécessaire afin d'atteindre un facteur de croissance de 6 % sur la base de \$19G après 2005-2006 ³			2,240	2,098	2,429	2,787	9,555	3,176	4,702	6,319	8,033	31,785
Nouveaux niveaux du TCS		19,000	20,140	21,348	22,629	23,987		25,426	26,952	28,569	30,283	
Réduction du temps d'attente ⁴	625	625	1,200	1,200	600	250	4,500	250	250	250	250	5,500
Équipement médical	500						500					500
Nouveaux fonds - Total	2,125	3,125	3,440	3,298	3,029	3,037	18,055	3,426	4,952	6,569	8,283	41,285
Nouveaux niveaux de financement - Total	16,275	19,625	21,340	22,548	23,229	24,237		25,676	27,202	28,819	30,533	

¹ Financement additionnel de 500 millions de \$ ajouté à la base en 2005-2006 pour les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance, auquel est appliqué un facteur de croissance de 6 % à compter de 2006-2007.

² La nouvelle base du TCS de \$19 milliards de \$ en 2005-06 inclut les niveaux légiférés 2005-2006 du TCS et le TRS actuels ainsi que l'augmentation proposée de 2 milliards de \$ visant à combler l'écart de Romanow à court terme et un montant additionnel de 500 millions de \$ pour les soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance. La nouvelle base du TCS en 2005-06 correspond à 25 % des coûts provinciaux-territoriaux estimés pour les services couverts en vertu de la *Loi canadienne sur la santé*, ainsi que les montants afférents aux soins à domicile et la couverture de type catastrophique des médicaments d'ordonnance, conformément au Rapport Romanow. Un facteur de croissance de 6 % sera également appliqué à la base de 19 milliards de \$ à compter de 2006-07.

³ L'impact indique les fonds additionnels requis au delà du profil de financement existant afin d'atteindre un facteur de croissance de 6 %.

⁴ Prolongement du financement pour les temps d'attente à compter de 2010-11 principalement pour les ressources humaines en santé.